DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202609D070

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20261009-202609D070-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
29 Septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 1
Votants : 28

Date de la convocation :
23 Septembre 2026

Domaine Administration générale
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame I. VAURES a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS *:* I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG -. MEURGUES - I. VAURES - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL C. SEMINARA- TNP RUCEL -C. CABON -K. DOS PRAZERES -G. POCHON- D. OZANT - S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET - S.BAUDIN – D. MILLOT - Jan BULTEZ-GOBERT ;

ABSENTS **:**
J. BERTHET a donné pouvoir à A.DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
R. MAGNY a donné pouvoir S.BAUDIN

S.GUEDON

DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 31 MARS 2026, il a été procédé à la création et à la composition des commissions municipales « **Urbanisme et Environnement** » et « **Sécurité** ».
Par courriel en date du 31 Juillet 2026, M. Sylvain GUEDON a fait part à Mme le Maire de sa décision de se retirer de ses fonctions de membre au sein de ces commissions.
Conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales et dans un souci de bonne administration, il convient de pourvoir au remplacement de ce membre pour le reste du mandat des commissions.
Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, les sièges devenus vacants doivent être attribués à un conseiller municipal issu de la même liste, à savoir **« Ensemble pour Villars ».**
Mme Phuong RUCEL s'est portée candidate pour occuper le siège vacant à la commission « **Urbanisme et environnement** ».
M. Fabien JANET s'est porté candidat pour occuper le siège vacant à la commission « **Sécurité** ».
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Mme Phuong RUCEL et M. F.JANET en remplacement de M. S. GUEDON

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22,
- **VU** la délibération n° 202603D045 portant création et composition des commissions municipales,
- **VU** la lettre de démission de ses fonctions au sein de la commission de M. S.GUEDON en date du 31 Juillet 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité

- ✓ **ACCEPTE** le retrait de M. S.GUEDON des commissions municipales « Urbanisme et Environnement », et « Sécurité ».
- ✓ **DÉSIGNE** pour siéger au sein de :
 - La commission municipale « Urbanisme et Environnement », Mme PHUONG RUCEL
 - La commission municipale « Sécurité », M. F.JANET
- ✓ **DIT** que les autres membres et les modalités de fonctionnement de ladite commission demeurent inchangés.

Pour extrait conforme.
Fait à Villars-les-Dombes, le 5 Octobre 2026
Le Maire,
Isabelle DUBOIS

Le Maire
Isabelle DUBOIS

MAIRIE DE VILLARS-LES-DOMBES (AIN)